

# COMPTE - RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX

## SEANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2011

*Nombre de conseillers en exercice : 11*

*Date de convocation : 21.01.2011*

*Nombre de présents : 9*

*Nombre de votants : 9*

L'an deux mille onze, le jeudi 27 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Planchon, Roux, Boyer, Ducloux, Leporati, Chabaud Marc et Barthélémy.

Absents : M. Claude Chabaud, Jean Michel Chazine

A été élu secrétaire : M. Henri Ducloux

### **Ordre du jour**

#### I] Délibérations :

#### II] Affaires courantes :

- 1) Bilan du Service de l'eau 2009 et 2010
- 2) Préparation du BP 2011, Restes à réaliser 2010 ( en investissement )
- 3) Réflexions sur l'intercommunalité
- 4) Réflexions sur la proposition de classement par l'ABF
- 5) Alimentation en eau potable du Moulin Clos

#### III] Affaires Diverses :

- 1) Guide Touristique de Buoux

---

### Les délibérations

### Les affaires courantes

#### 1) Bilan du Service de l'eau 2009 et 2010

Le Service de l'eau compte 49 compteurs ( 45 abonnés, 4 communaux ). La consommation s'est établie en 2009 à 6 925 m3 et en 2010 à 6 472 m3. On note au titre de l'année 2009 une perte de 878 m3 sur le réseau de distribution, elle est due à

une fuite sur la vanne de fin de réseau. Le problème a été résolu en juin de la même année, par la pose d'une vanne au niveau du Pont Neuf. Au titre de l'année 2010 les pertes sur le réseau de distribution ont été de 76 m<sup>3</sup>, elles s'expliquent par la consommation liée aux poteaux d'incendie, et par le nettoyage des bassins de Respessat et de l'Oratoire. D'un point de vue financier, en 2009 les recettes s'établissent à 16 805 € ( 7 100 € d'abonnements, 6 808 € de consommation, et 2 897 € de subventions ), et les dépenses à 12 157 € ( dont 3 152 € pour le remplacement d'une vanne au réservoir de l'Oratoire, 2 895 € pour le remplacement de la canalisation du Pont Neuf, 605 € pour la pose de la vanne du Pont Neuf, et 1 830 € pour de « frais généraux » : électricité, téléphone, analyses ). En 2010 les recettes s'établissent à 15 042 € ( 7 150 € d'abonnements, 6 204 € de consommation, et 459 € de subventions ), et les dépenses à 4 818 € ( dont 1 712 € pour le nettoyage des réservoirs, 491 € pour la réparation du surpresseur, et 2 098 € pour de « frais généraux » : électricité, téléphone, analyses )

## 2) Préparation du BP 2011, Restes à réaliser 2010 ( en investissement )

En section d'investissement, pour chaque Opération les budgets utilisés et non encore utilisés ( Restes A Réaliser : RAR ) s'établissent ainsi :

* opération non individualisée (0010)	-> utilisé : 9 800 € - RAR : 430 €
* Service de l'eau (opération 8400)	-> utilisé : 0 € - RAR : 4 000 €
* Bâtiments communaux (opération 8401)	-> utilisé : 0 € - RAR : 5 900 €
* Acquisitions foncières (opération 48)	-> utilisé : 82 000 € - RAR : 45 000 € ( 56 000€ de recettes perçues )
* Eglise (opération 8455)	-> utilisé : 6 885 € - RAR : 17 465 € ( 3 500€ de recettes attendues )
* Voirie (opération 8456)	-> utilisé : 9 980 € - RAR : 20 € ( 10 525 € de recettes perçues )
* Modification du POS (opération 8457)	-> utilisé : 3 059 € - RAR : 9 341 €
* Fort (opération 8458)	-> utilisé : 65 075 € - RAR:110 325 € ( 64 750 € de recettes perçues )
* Moulin Clos ( opération 8459 )	-> utilisé : 11 435 € - RAR : 13 565 € ( 8 150 € de recettes attendues )

## 3) Réflexions sur l'intercommunalité

Présentation des hypothèses sur lesquelles travailleraient les Services de la Préfecture, le projet officiel de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ( SDCI ) sera reçu en Mairie fin avril. Sachant que la loi du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales prévoit que le 1er juin 2013 le territoire national doit être intégralement couvert par des intercommunalités, et que le SDCI, proposé par le préfet et discuté avec les élus via la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) doit être adopté au plus tard le 31 décembre 2011, le Conseil Municipal décide d'attendre la communication du SDCI pour statuer quand à la stratégie à adopter sur la problématique de l'intercommunalité.

## 4) Réflexions sur la proposition de classement par l'ABF

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France viendra présenter au Conseil Municipal sa proposition de classement, évoquée lors du Conseil du 16 décembre, le 8 mars prochain

5) Alimentation en eau potable du Moulin Clos

Des devis ont été demandés pour le captage et le traitement de la source du Moulin Clos, solution moins onéreuse que l'extension du réseau d'eau potable. Il conviendra de faire procéder dans un premier temps à des analyses physico-chimique de l'eau, puis à une étude géotechnique du site si lesdites analyses sont favorables, et enfin à une Déclaration d'Utilité Publique ( DUP ) auprès des Services préfectoraux. L'intégralité de ce process requiert environ 18 mois.

**Les questions diverses**

Guide Touristique de Buoux

Un Bon à Tirer dudit Guide est présenté au Conseil Municipal pour approbation avant édition, il va être tiré à 10 000 exemplaires. La nouvelle édition du Guide Touristique de Buoux a été très largement recomposée, son coût va s'établir à 2 900 € TTC. Les annonceurs y contribueront à hauteur de 33%, la Mairie réglant le solde.

Classement ENS

La convention de classement en Espace Naturel Sensible des 37,5 ha du Vallon de l'Aiguebrun, devrait être signée avec le Conseil Général début février. Au titre de ladite Convention, une aide de 32 000 € représentant 80% du prix d'acquisition estimé par le Service des Evaluations Domaniales dudit Vallon, hors bâtis, sera octroyée par le Département.

**Fin de la séance à : 21h**